



PARIS, LE 27 SEPTEMBRE 2007

COMMUNIQUÉ

ASSISES DES VILLES MOYENNES ET INTERCOMMUNALITES — 26 ET 27 SEPTEMBRE 2007 A CHAMBERY —

« CONCILIER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT, DE QUALITE DE VIE ET DE COHESION SOCIALE »

Les 3èmes Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités ont permis un dialogue constructif entre les élus, les collectivités locales et les représentants de l'Etat.

Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, Porte-parole du gouvernement, après avoir confirmé le rôle essentiel des villes moyennes en matière de qualité de vie, s'est exprimé sur les différents sujets au cœur de l'actualité.

En ce qui concerne la réforme de la carte judiciaire, il a cherché à rassurer le élu en expliquant qu'on ne pouvait pas garder le schéma territorial de 1958, et que la concertation est menée avec tous les acteurs de la justice et les élus locaux. Le retour des contributions des chefs de cour et du comité consultatif est prévu pour le 30 septembre, et la mise en œuvre progressive de la réforme débutera en janvier 2008. Il a également insisté sur la nécessité de développer des infrastructures de transports dans les villes moyennes, ainsi qu'une offre éducative et universitaire renforcée, et a signalé pour le Grenelle de l'Environnement, 8 des 16 réunions interrégionales vont être organisées dans les villes moyennes : Périgueux, Aurillac, Bourges, Châlon en Champagne, Arras, Annecy, Epinal, Bourges.

Le Ministre a rendu hommage au travail de coopération entre l'Etat et les villes moyennes dans le cadre de l'expérimentation suivie par la DIACT. 20 villes moyennes témoins ont été sélectionnées pour être accompagnées dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur, des transports et du renouvellement urbain.

Bruno Bourg Broc a réaffirmé que la Fédération des Maires des Villes Moyennes attend de l'Etat qu'il garde un rôle actif de garant des services publics qui connaissent aujourd'hui un mouvement de concentration préoccupant en termes d'aménagement du territoire et contre productifs à la réussite des projets des villes moyennes.. Enfin, l'inégalité des territoires en métropole comme dans les DOM-TOM, exige que soit renforcée la solidarité de la nation à l'égard des villes et des territoires en difficulté.

Lors de la séance plénière sur le thème « Construire de nouvelles relations financières », Edward Jossa, directeur général des collectivités locales, a résumé le projet de loi de finances, présenté la veille au conseil des ministres.

Au titre du pacte de stabilité, la croissance de l'apport de l'Etat aux collectivités locales sera de 2,08%. Ces dernières ne devraient pas constituer la variable d'ajustement, l'Etat s'engageant à porter l'effort de régulation. Parmi les mesures indiquées dans les lettres de mission, figurent notamment une révision des valeurs locatives cadastrales et une réforme sérieuse de la taxe professionnelle.

Christian Pierret, maire de Saint-Dié-des-Vosges, a insisté sur le fait qu'il est essentiel que les maires, notamment ceux des villes moyennes, puissent participer aux réformes de l'Etat.

Jean-Pierre Chevènement, président de la CA Belfortaine, a proposé une phase d'accomplissement de la décentralisation. Cela implique nécessairement une clarification des compétences, et très concrètement, cela pourrait être un ou deux points de TVA consacrés à la péréquation.

Enfin, il a exprimé l'idée qu'il faut avoir de la dette une vision moins orthodoxe.

Les comptes-rendus des travaux seront en ligne prochainement sur le site de la Fédération des Maires des Villes Moyennes et Intercommunalités. : <http://www.villesmoyennes.asso.fr>

Contact médias

Echos de villes Tél. : 01 42 21 12 18

Association créée en 1988 et présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les élus des villes centre dont la population est comprise entre 100 000 et 20 000 habitants (ou moins si elles sont siège de préfecture) ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une Ville Moyenne.

Représentative du cinquième de la population française, la FMVM identifie et étudie les spécificités des Villes Moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les bourgs ruraux.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des Villes Moyennes.

Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 170 adhérents.

FMVM

5, rue Jean-Bart

75006 Paris - France

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : fmvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr